

Prérequis :
Être Chirurgien-Dentiste

Objectif :
Reconnaître les risques
Appliquer la réglementation
Justifier chaque réalisation radio
Optimiser la réalisation
Vérifier la qualité du matériel
Analyser les pratiques
Rédiger un compte rendu

Moyens Pédagogiques :
Diaporamas, PDF, cours magistral, échanges avec l'animateur.

Moyens d'Évaluation :
Questionnaire d'évaluation pré formation.
Questionnaire d'évaluation sous forme de «questions réponses» à la fin de la soirée.
Un questionnaire à chaud vous sera remis à la fin de la formation.

Accessibilité :
Notre salle de formation remplit les conditions d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Chaque cas est étudié personnellement.

Délai d'accès :
Dès réception du programme



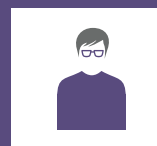
ZA de la Plaine - 9, avenue Jean Gonord - 31500 TOULOUSE
Tél : 07 85 30 61 36 - adfoc31@gmail.com - www.adfoc31.fr
Déclaration d'activité : 73310276031 - Siret : 411 995 178 00026



E-LEARNING
+
SOIRÉE du
Jeudi 19 NOVEMBRE 2026

RADIOPROTECTION DES PATIENTS

Soirée animée par le
Docteur Jean-Pierre JOSEPH



Avec le soutien de



IMPORTANT

Si votre formation initiale date de 2016 ou avant,
vous avez l'obligation de la renouveler en 2026

Cette formation obligatoire respecte la Décision N°2019-DC-0669 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 11 juin 2019 qui fixe le cadre de cette formation. Elle intègre également le système d'assurance de la qualité obligatoire depuis juillet 2019.

L'organisation des parties a été repensée pour aborder d'un point de vue clinique les différentes étapes de la réalisation d'un cliché : de sa justification à la rédaction d'un compte rendu.

Une première partie en E-LEARNING :

Après votre inscription auprès de l'Adfoc31, nous vous transmettons un code afin que vous puissiez suivre l'e-learning et le VALIDER. Cette formation dure 7 heures et s'effectue en un mois. Elle se compose de différentes étapes :

- * Des diaporamas accompagnés d'un support sonore.
- * Des documents PDF à lire.
- * Des évaluations à la fin de chaque partie permettent de vérifier la bonne compréhension des notions abordées.
- * En fin de formation, une évaluation finale reprend l'ensemble des notions abordées.

La validation de cette 1ère étape est obligatoire avant la soirée présenteielle.

Une deuxième partie en PRÉSENTIELLE :

Elle permet de revoir les principes généraux de la radioprotection :

- * Reconnaître les risques inhérents aux rayonnements ionisants
- * D'appliquer la réglementation
- * De justifier chaque réalisation de radio etc...
- * D'échanger avec l'animateur et avec les autres participants.

Une fois la formation validée, l'attestation de formation à la radioprotection vous sera envoyée, cette formation **obligatoire** est valable **10 ans**.



PROGRAMME DE LA SOIRÉE

18H00 Accueil des participants

18H30 Début de la soirée

Mettre en œuvre de façon opérationnelle le principe de justification des expositions

Mettre en œuvre de façon opérationnelle le principe d'optimisation de radioprotection

Analyser sa pratique professionnelle sous l'angle de la gestion des risques

Divers questions réponses avec le conférencier

21H30 Cocktail Dînatoire

L'ADFOC 31 est certifiée QUALIOPI

Cette formation est susceptible d'être partiellement prise en charge par le FIF-PL

HÔTEL MERCURE

Boulevard Lascrosses - 8, esplanade Compans-Caffarelli

31901 TOULOUSE

Tél : 05 61 11 09 09